

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF AMIENS

21 avril 2026

N° E26000038 /80

Le président du tribunal administratif

CP- Décision de désignation commissaires

Vu enregistrée le 3 avril 2026, la lettre par laquelle le préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires) demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une consultation du public ayant pour objet :

- la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Bellova en vue de réaliser la modernisation de l'aéroport de Paris-Beauvais sur les communes de Tillé, Beauvais et Therdonne.

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026.

DECIDE

Article 1^{er} : M. Augustin Ferté, ingénieur territorial en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la consultation du public mentionnée ci-dessus.

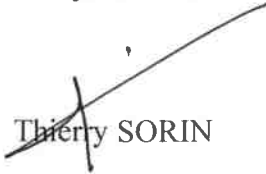
Article 2 : Mme Jacqueline Leclère, retraitée CPAM de l'Oise, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour poursuivre la consultation du public en cas d'empêchement du commissaire titulaire.

Article 3 : Pour les besoins de la consultation du public, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

Article 4 : La présente décision sera notifiée au préfet de l'Oise (Direction départementale des territoires), à la société Bellova en qualité de maître d'ouvrage, à M. Augustin Ferté et à Mme Jacqueline Leclère.

Fait à Amiens, le 21 avril 2026.

Le président,


Thierry SORIN